

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - fraternité — Justice

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

PROJET DE RENFORCEMENT LA RESILIENCE RURALE DE LA MAURITANIE PAR LA
GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PRODUCTIVES EN EAU A DES
FINS DOMESTIQUES ET ECOSYSTEMIQUES (3R-EAU)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DES ONG
CHARGEES DE LA REDYNAMISATION DES LOCALITES ANCIENNEMENT
CERTIFIEES FDAL.

Numéro du Projet : P-MR-EOO-005

Numéro du Prêt FAT : 5900150004309

1. La République Islamique de Mauritanie, représenté par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a obtenu du fonds de la FACILITE D'APPUI A LA TRANSITION (la « FAT »), un prêt pour financer le Projet de renforcement de la résilience rurale de Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques (3R-EAU), mise en œuvre par la Banque Africaine de Développement (BAD et le Fonds Africain de Développement (FAD) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Prêt pour financer le recrutement de Trois (3) ONGs réparties en trois (3) lots distincts (Lot 1 : Brakna, Lot 2 : Tagant, Lot 3 : Adrar) chargées de la redynamisation des localités anciennement certifiées FDAL.
 2. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement invite les ONGs intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations relatives : (1) Réaliser un état des lieux au niveau dans 1 292 localité anciennement certifiées FDAL (2) Former les facilitateurs (trices) des ONG et les points focaux des communes ciblées (3) Mettre en œuvre la redynamisation dans 500 localités de façon à obtenir au moins 80 % de localités atteignant le statut FDAL sur l'ensemble des lots. (4) Former les comités villageois d'hygiène (CVH) dans les localités d'intervention. (5) sensibiliser les ménages des localités d'intervention sur le lavage des mains à l'eau et au savon, l'utilisation et l'entretien des latrines, l'hygiène de l'eau de boisson et la gestion des ordures ménagères. (6) Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour tendre vers une couverture de 100% des ménages des localités ciblées en latrines améliorées.
 3. Les ONGS éligibles dans le cadre des projets financés par la BAD, intéressés et remplissant les conditions requises, doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations à travers la transmission de documents indiquant leurs références de prestations similaires, l'expérience dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc. Pour chaque mission indiquée, préciser l'intitulé de la mission, son montant, l'adresse complète du bénéficiaire et la période d'exécution de celle-ci. Les ONG peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Une liste restreinte de six (6) ONG sera établie pour ces prestations.
- Il faut noter que toute mission qui n'est pas justifiée par attestation de bonne fin délivrée par une institution publique ou parapublique ne sera pas considérée.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de

La Banque (« Politique acquisition de la BAD »), édition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les ONG seront sélectionnées suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et Coût (SFQC).

L'intérêt manifesté par une ONG n'implique aucune obligation de la part du bénéficiaire de le retenir sur la liste restreinte.

5. La mise en œuvre de la présente prestation devra être conforme aux instruments de sauvegarde du projet 3R-Eau, notamment les NIES, le PGES, le P3P et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), ainsi qu'aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré de la BAD en matière de participation des parties prenantes, diffusion de l'information, inclusion sociale, prévention des risques et intégration du genre.
6. Les ONG intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse suivante tous les jours ouvrables, du lundi au jeudi, de 8 heures à 16 heures TU et le vendredi de 8 heures à 11 heures TU à l'Unité de Gestion du projet 3R-EAU / Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, B.P 4913 Nouakchott-Mauritanie, Tel: (+222) 33 07 50 17 ou 44 26 44 43 ou projet3r.eau@gmail.com ou smthieye@hydraulique.gov.mr ou ahmedjubr@gmail.com,
7. Les réponses à l'avis à manifestation devront être déposées directement ou envoyées par courriel à la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA) Lot : 445/ Ilot C-Tevragh zeinm Tél : (+222) 45 25 38 52, Nouakchott—Mauritanie, Email : cpmpmha@gmail.com, cpmp.mha@hydraulique.gov.mr, et doivent expressément la mention « AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DES ONG CHARGEES DE LA REDYNAMISATION DES LOCALITES ANCIENNEMENT CERTIFIEES FDAL » au plus tard le Mardi 01 Septembre 2026 à 12H.

Le Coordinateur du Projet
Samba Malick THIEYE

